



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel de direction

Question écrite n° 27250

Texte de la question

M. Yann Galut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels de direction de l'éducation nationale et les conditions dans lesquelles ils exercent leur métier puisqu'elles ont une incidence directe sur le fonctionnement des établissements. En effet, il semblerait que les attentes envers l'école et les demandes qui lui sont adressées deviennent de plus en plus variées et de plus en plus pressantes. De nouvelles missions viennent sans cesse se rajouter aux missions traditionnelles qui, elles, sont rendues de plus en plus complexes et prenantes. Ce métier qui accompagne les changements de l'école ne remet nullement en cause l'ampleur et la nouveauté des tâches qui peuvent lui être attribuées et ne constitue aucunement un motif de découragement pour ces personnels. Par contre, les conditions de travail se dégradent constamment de par la surcharge de travaux administratifs, l'affolante production de circulaires, notes et le flou de textes contradictoires. Il semblerait également qu'il y ait des difficultés en ce qui concerne l'accompagnement des mutations technologiques. C'est dans l'urgence qu'il faut sans cesse imposer aux secrétariats des contraintes nouvelles au nom de l'obligation de résultat, sans personnel supplémentaire, sans matériel nouveau, sans possibilité de valoriser dignement les personnels à qui il est demandé cette abnégation de tous les instants. Il est à noter également le manque dramatique de personnel ATOSS. Conscient de ces difficultés, il a chargé le recteur d'une mission de concertation et de réflexion au plan national et académique. Les missions confiées au personnel de direction sont apparemment au coeur de ces travaux. Il lui demande donc quelles sont les actions qu'il compte mener afin que les personnels de direction puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Après un examen attentif des propositions contenues dans le rapport Blanchet, une concertation vient d'être engagée, à l'échelle nationale et à celle des académies, avec les organisations représentatives des personnels de direction ; toutes les organisations représentatives des personnels susceptibles d'être concernés seront consultées. Cette concertation porte notamment sur les thèmes suivants : les tâches administratives des chefs d'établissement ; le recrutement, la carrière, les débouchés, la formation initiale et continue des personnels de direction ; l'évaluation des personnels de direction ; les conseils des établissements ; les aspects catégoriels. Un rapport d'étape sur l'avancement de cette concertation sera établi au début de l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27250

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1658

Réponse publiée le : 22 novembre 1999, page 6704